

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de séance et liste des délibérations

Séance du 14 septembre 2026, 16h -17h15
Siège du SMBVA, mairie d'Ugine, salle du Conseil

Le comité syndical du syndicat mixte du bassin versant de l'Arly, légalement convoqué le trente et un août deux mille vingt-six, s'est réuni le lundi sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en séance publique au siège du SMBVA situé à la salle des fêtes, 15, place du Château de Randens à Beaufort-sur-Doron (73270).

Lors de l'ouverture de la séance, le président a constaté que le quorum n'était pas atteint.

Vu l'article L2121-17 du CGCT, le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Par conséquent, le comité syndical du syndicat mixte du bassin versant de l'Arly, légalement convoqué huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni le lundi quatorze septembre deux mille vingt-six à seize heures, en séance publique au siège du SMBVA situé 2, rue de la Mairie – 73400 Ugine.

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Pas de condition de quorum

Présents : 11 dont 9 titulaires, 2 suppléants, 1 délégué représenté

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

Laurent PATUEL	ARLYSERE	Perrine ARVIN BEROD	CC Pays du Mont Blanc
Monique NAGORNY	ARLYSERE arrivée à 16h10	Sandrine EMONET	CC Pays du Mont Blanc
Jean-Claude BRUN	ARLYSERE	Pascal CHEVALLEREAU	CC Vallées de Thônes
Tiffany BRUGNON	ARLYSERE	Emmanuel CHAPUIS	CC Sources du Lac d'Annecy – arrivé à 18h
Lucile FORLIN	CC Pays du Mont Blanc		

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS

Franck SOUQUET-GRUMEY	ARLYSERE	Azzdine BOUIREK	CC Sources du Lac d'Annecy
-----------------------	----------	-----------------	-------------------------------

DELEGUES REPRESENTES

Sigrid PÉLISSET	ARLYSERE	ayant donné pouvoir à Tiffany BRUGNON	
-----------------	----------	---------------------------------------	--

DELEGUES EXCUSES

Sophie-Anne SMILEVITCH	ARLYSERE	Sigrid PÉLISSET	ARLYSERE
Gilles GIGUET	ARLYSERE	Lucas DA SILVA GOMES	ARLYSERE

Sébastien VIOLI	ARLYSERE	Jean-Claude PAULY	ARLYSERE
Stéphane MARCHAIS	ARLYSERE	Gabriel VIARD-GAUDIN	ARLYSERE
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy
Frédéric JOGUET	ARLYSERE		
DELEGUES ABSENTS			
Frédéric REY	ARLYSERE	Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes
Louis SOCQUET-CLERC	CC Pays du Mont Blanc		

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22/06/2026.....	4
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNES AU PRESIDENT	4
DECISION N°2026-07 DU 17/07/26 – GEMAPI –ATTRIBUTION DU MARCHÉ : ÉTUDE DE FAISABILITE DE REDUCTION DES RISQUES D'INONDATIONS DU CONE DE DEJECTION DU NANT DES VARINS A PRAZ-SUR-ARLY	4
DECISION N°2026-08 DU 23/06/26 – GEMAPI –ATTRIBUTION DU MARCHÉ : DEFINITION DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES (PGSZH) DU BASSIN VERSANT DE L'ARLY	4
DECISION N°2026-09B DU 06/07/26 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ : MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN SEUIL DE CALAGE DE L'ARRONDINE A FLUMET	4
DECISION N°2026-10 DU 14/08/26 – ANIMATION – CONTRIBUTION 2026 A L'EPTB ISERE.....	4
DECISION N°2026-11 DU 25/08/26 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ : AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA ZONE DE REGULATION DU TORRENT DU BERSEND A BEAUFORT-SUR-DORON.....	4
COMMUNICATIONS / POINT SUR LA TRESORERIE	4
ADMINISTRATION GENERALE	5
N°26-26 : ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION DES DELEGUES SYNDICAUX	5
OPERATIONS.....	6
N°26-27 : GEMAPI – ÉTUDE DE REDUCTION DES RISQUES D'INONDATION DU RUISSEAU DE BALME A MARTHOD, APPROBATION DE L'OPERATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS	6
N°26-28 : GEMAPI – ÉTUDE DE REDUCTION DES RISQUES D'INONDATION DU RUISSEAU DE BALME A MARTHOD, INTEGRATION A LA PROGRAMMATION 2026.....	7
N°26-29 : ANIMATION – LANCEMENT DU PROGRAMME GIRN – GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS : PREP'ARLY PORTE PAR LE SMBVA	7
N°26-30 : ADMINISTRATION GENERALE – DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE SYNDICAL	9
POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS	10
KIT DE L'ELU – FONCTIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL	10
INFORMATION SUR LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL	10
TRAVAUX DE LA PROGRAMMATION 2026 – CURAGE ANNUEL DE LA PLAGE DE DEPOT DU BERSEND	10
ETUDE DE LA PROGRAMMATION 2026 POINT D'AVANCEMENT	10
>PLAN EAU ARLY : ETAT DES RESSOURCES.....	11
FORMATIONS A DESTINATION DES ELUS	11
PROGRAMME PREP'ARLY ET JOURNEE NATIONALE D' ACTIONS FACE AUX RISQUES :	12

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22/06/2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pascal CHEVALLEREAU est désignée secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2026-07 du 17/07/26 – GEMAPI –Attribution du marché : Etude de faisabilité de réduction des risques d'inondations du cône de déjection du Nant des Varins à Praz-sur-Arly

Cette étude est confiée à l'entreprise Sage environnement Située 12, avenue du Pré de Challes - Annecy-le-Vieux -74940 ANNECY. Le montant de la prestation est fixé à 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC.

Décision n°2026-08 du 23/06/26 – GEMAPI –Attribution du marché : Définition du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) du bassin versant de l'Arly

Cette étude est confiée à l'entreprise ECOVIA SCOP située Europôle de l'Arbois - Bât Marconi - Avenue Louis Philibert -13100 AIX-EN-PROVENCE. Le montant de la prestation est fixé à 32 925 € HT, soit 39 510 € TTC.

Décision n°2026-09b du 06/07/26 – GEMAPI – Attribution du marché : Maitrise d'œuvre relative à la construction d'un seuil de calage de l'Arrondine à Flumet

Ce marché est confié à l'entreprise SAFEGE SAS mandataire du groupement SAFEGE – 2 Savoie Géotechnique située 48, avenue du lac du Bourget – 73 377 LE BOURGET-DU-LAC Cedex. Le montant de la rémunération provisoire est fixé à 18 400 € HT, soit 22 080 € TTC, les prestations forfaitaires sont fixées à 14 380 € HT soit 17 256 € TTC.

Décision n°2026-10 du 14/08/26 – ANIMATION – contribution 2026 à l'EPTB Isère

Le montant de la contribution du SMBVA à l'EPTB Isère s'élève à 7 299.20 € pour l'année 2026.

Décision n°2026-11 du 25/08/26 – GEMAPI – Attribution du marché : Aménagement sécuritaire de la zone de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron

Le marché subséquent de travaux d'aménagement sécuritaire de la zone de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron est confié à l'entreprise Martoïa mandataire du groupement Martoïa/Sibille – ZI – 40, rue Ambroise Croizat – BP 37 – 73400 UGINE. Le montant des travaux est fixé à 151 275 € HT, soit 181 530 € TTC.

Arrivée de Monique Nagorny à 16h10.

COMMUNICATIONS / Point sur la trésorerie

Au 14/09/2026 le montant de la trésorerie s'élève à 818 769,74 €.

ADMINISTRATION GENERALE

N°26-27 : Administration générale - Installation des délégués syndicaux

Rapporteur : Laurent PATUEL

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA),

Vu la délibération n°10 du 18 juin 2026 de la Communauté d'Agglomération Arlysère, portant modification des représentants au SMBVA,

Vu la délibération n°2026-042 du 29 avril 2026 de la Communauté de communes Pays du Mont Blanc

Vu la délibération n°2026-049 du 21 avril 2026 de la Communauté de communes des Vallées de Thônes

Vu la délibération n°28/2026 du 16/04/2026 de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy

Vu la délibération n°14 du 18 mars 2021 de la Communauté d'Agglomération Arlysère, portant modification des représentants au SMBVA.

Il convient d'installer Jean-Claude Brun, nouveau membre remplaçant Christian Excoffon dans sa fonction de délégué titulaire au comité syndical du SMBVA.

Après appel nominatif, le Président déclare installé les membres cités dans leur fonction de délégués du comité syndical. Il déclare le comité syndical installé et prêt à délibérer valablement.

Le comité syndical est désormais constitué comme suit :

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté d'agglomération ARLYSERE			
Laurent	PATUEL	Julien	YOCCOZ
Monique	NAGORNY	Serge	LABROUSSE
Sophie-Anne	SMILEVITCH	Gilles	GIGUET
Sébastien	VIOLI	Damien	DOS SANTOS
Stéphane	MARCHAIS	Franck	SOUQUET-GRUMEY
Bérénice	LACOMBE	Annick	CRESENS
Frédéric	JOGUET	Ludovic	ENNE
Sigrid	PÉLISSET	Lucas	DA SILVA GOMES
Jean-Claude	PAULY	Daniel	DANGLARD
Jean-Claude	BRUN	Claude	GARDET
Frédéric	REY	Julien	BENARD
Gabriel	VIARD-GAUDIN	Frédérique	DUC
Tiffany	BRUGNON	Karine	LURIENNE
Communauté de Communes Pays du Mont Blanc			
Lucile	FORLIN	Yves	SOCQUET
Louis	SOCQUET-CLERC	Thomas	BANNAY
Perrine	ARVIN BEROD	Serge	TUAZ
Sandrine	EMONET	Elodie	SANNINO
Communauté de communes des Vallées de Thônes			
Pascal	CHEVALLEREAU	Pierre	BARRUCAND
Franck	PACCARD	Gaëlle	VERJUS
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy			
Philippe	PRUD'HOMME	Azzdine	BOUIREK
Emmanuel	CHAPUIS	Sébastien	SCHERMA

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/09/2026

OPERATIONS

N°26-28 : **GEMAPI** – Etude de réduction des risques d'inondation du ruisseau de Balme à Marthod, approbation de l'opération et demandes de subventions

Rapporteur : Tiffany BRUGNON

Le ruisseau de Balme draine le flanc est du massif des Bauges entre les Duines et la plaine du canal sur la commune de Marthod. Il traverse les hameaux de Balme dessus et Balme dessous.

Suite à la crue de janvier 2018, de nombreuses érosions de berges se sont développées dont un glissement de terrain sur la partie médiane de ce cours d'eau. Ce glissement, associé à la rupture d'un ancien busage génère une incision du cours d'eau et des apports en matériaux. En aval, au moins 2 ouvrages limitants, buses et grilles sous dimensionnées, génèrent des débordement et inondations de plusieurs habitations.

Ce cours d'eau présente de multiples problématiques qu'il est nécessaire de mettre en lien afin de proposer un programme d'action cohérent.

En parallèle à la mise en œuvre de la phase d'étude préalable au PAPI, compte tenu de la zone à enjeux, il est proposé de réaliser une étude de faisabilité de réduction des risques d'inondations du ruisseau de Balme.

Cette étude sera menée en 2 phases :

- un premier diagnostic de l'aléa inondation/ruissellement de ce cours d'eau.
- un programme d'action visant à restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Etude de faisabilité de réduction des risques d'inondation du ruisseau de Balme - <i>Investissement</i>		20 000 €
Total		20 000 €
RECETTES		
Etat - Fonds vert - Renforcement des aides apportées par les PAPI	80%	16 000 €
Maitre d'ouvrage – SMBVA	20%	4 000 €
Total		20 000 €

>>>>>>><<<<<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/09/2026

Vu l'article R.125-11 du Code de l'environnement portant sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly et notamment son article 4 portant sur les prestations de services et activités complémentaires

Considérant le programme de gestion intégrée des risques naturels (GIRN Feder) et le programme d'action de prévention des inondations (PAPI Arly) portés par le SMBVA et son intérêt à agir,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de bénéficier d'une démarche collective, permettant une mutualisation des moyens et une optimisation des coûts,

Considérant le Programme GIRN : gestion intégrée des risques naturels sur le bassin versant Arly en cours sur la période 2025-2028.

Considérant le programme PAPI : plan d'action et de prévention des inondations sur le bassin versant Arly et son objectif d'amélioration de la gestion de crise.

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly et notamment son article 4 portant sur les prestations de services et activités complémentaires.

Concourant à la fois aux objectifs d'amélioration de la gestion de crise du Plan d'action et de prévention des inondations (PAPI Arly) et au programme de gestion intégrée des risques naturels (GIRN Arly), le SMBVA propose aux 25 communes et EPCI du bassin versant un accompagnement technique et financier pour la réalisation ou mise à jour de ses outils de gestion de crise :

- PCS / PICS : plans communaux/intercommunaux de sauvegarde,
- DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs,
- Carte communale édition pour une gestion opérationnelle,
- Exercice de gestion de crise (obligatoire tous les 5 ans),
- Formation des élus.

L'objectif de ce programme est de couvrir les 25 communes du bassin versant et EPCI, ceci afin de d'améliorer la résilience face aux risques du territoire, sur le volet gestion de crise.

Ces actions seront mises en œuvre dans le cadre d'un programme dédié nommé PREP'ARLY.

Afin d'engager une démarche globale sur le bassin versant, il est proposé aux communes et EPCI d'adhérer au programme PREP'ARLY, de façon gratuite et volontaire, avec des niveaux d'implication variables en fonction de leur état d'avancement des outils de gestion de crise. Les niveaux d'adhésions proposés sont :

- partager son expérience et contribuer ainsi à la résilience de l'ensemble du territoire. Elle désigne alors un représentant référent pour participer au travail collectif (1 à 2 réunions annuelles) ;

ou

- demander à bénéficier d'une ou plusieurs prestations, selon les besoins identifiés lors de l'auto-diagnostic (élaboration/mise à jour du PCS, DICRIM, exercice de crise, formation des élus et agents, édition de carte de gestion de crises...). Elle désigne alors un représentant référent pour participer au travail collectif (1 à 2 réunions annuelles).

Ces actions sont subventionnées dans le cadre du programme GIRN ARLY par le FEDER.

Le SMBVA se positionne en tant que facilitateur en proposant un marché global mutualisé pour le compte des communes et intercommunalités adhérentes au programme, avec un appui financier allant de 60 à 80 % dans le cadre du programme GIRN – FEDER porté par le SMBVA. Les communes et EPCI assureront le reste à charge.

Le SMBVA sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation, de sélection du cocontractant et de notification du (ou des) marché(s) et prend en charge les frais de gestion.

La procédure de dévolution sera organisée selon le Code de la Commande Publique et des seuils de passation des marchés.

Lorsque le ou les prestataire(s) sera(ont) sélectionné(s), chaque commune/ EPCI ayant adhéré au programme sera ensuite libre de commander ou non, les fournitures et/ou prestations qu'il a identifiées.

Chaque commune/ EPCI sera sollicitée à l'issue de la consultation (automne 2026) afin de délibérer et conventionner avec le SMBVA pour les fournitures et prestations qu'elle souhaite commander (2027). Un plan de financement prenant en compte des aides apportées par le SMBVA via son programme GIRN-FEDER sera alors proposé.

Il est précisé que ces actions de mise à jour et de réalisation ou de mise à jour des outils de gestion de crises, ne sont pas financées dans les PAPI : plans d'actions et de prévention des inondations, à l'exception de l'information préventive et des DICRIM.

Le SMBVA mobilise des subventions FEDER dans le cadre du programme GIRN – gestion intégrée des risques naturels sur le bassin versant Arly, sur la période 2025-2028. Le versement de subvention aux communes n'étant pas réglementairement possible, un groupement est établi dans le cadre d'une convention de prestation de service.

Laurent Patuel précise que l'intérêt de ce programme est d'aider les communes à se mettre à niveau sur les outils de gestion de crise, compte tenu de l'exposition du territoire aux risques et du cadre réglementaire de ces documents.

Dans le cadre de ce programme une réunion d'information sera organisée le 08/10/26 à destination des élus des 25 communes et EPCI du bassin versant - sur le thème du rôle des élus vis-à-vis de la gestion de crise (cf information dans les points divers). Le programme Prep'Arly sera également présenté.

>>>>>>><<<<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver le programme PREP'ARLY et son portage par le SMBVA,**
- **d'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à destination des communes et EPCI souhaitant adhérer au programme Prep'Arly pour la formation des élus à la gestion de crise et la mise à jour des documents associés,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les conventions avec les communes et EPCI volontaires**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/09/2026

N°26-31 : ADMINISTRATION GENERALE – Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical

Rapporteur : Laurent PATUEL

Vu l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L5211.11 du CGCT ;

Considérant que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Il est proposé que le prochain Comité Syndical se déroule :

lundi 12 octobre 2026 de 18h à 19h30
salle d'honneur située en mairie – 80, route des Aravis
73590 FLUMET

Laurent Patuel précise que ces réunions délocalisées sont aussi l'occasion de visites terrain préalables.

Action	Etape en cours	Prochaine échéance
Mission de maîtrise d'œuvre stabilisation du lit de l'Arroindine à Flumet	- Dossier de déclaration des travaux (sondages) – validé par DDT73 - Organisation des travaux d'accès / convention avec propriétaire / validation commune de Flumet	- Reco géotechnique sondages – semaine 21/09/26 - Rendu de la phase 1 diagnostic de l'étude pour fin octobre
Etude diagnostique de réduction des risques d'inondations du Nant des Varins à Praz sur Arly	- Notification de l'étude (20/07/26) - Reconnaissance des techniciens du SMBVA avec le bureau d'études mi-août + relevés topographiques	COPIL à caler rendu de phase 1 diagnostic en octobre 2026
Plan de gestion zones humides du bassin versant Arly	- Notification de l'étude (23/06/26) - Phase 1 : diagnostic – état des lieux des fonctions, usages, pressions	- Réunion avec SEA73/74 – prestation d'appui technique à l'état des lieux (phase 1) et facilitateur lors de la phase de concertation (phase 2) – le 10/09/26 - COPIL rendu de phase 1 – octobre 2026
Acquisition LIDAR et analyse des profils en long des cours d'eau (PAPI 1.7)	Livraison des données traitées par le prestataire (traitement géomatique)	Rendu en octobre pour diffusion aux EPCI et communes

	Réalisation en interne du rapport comparatif profil en long et évolutions en plan	
Inventaire repères de crue (PAPI 1.3)	Achat et pose d'échelles complémentaires (suite tranche juin 2025)	- Installation en septembre 2026 - Solde du dossier - Communiqué de presse à faire
Etude de faisabilité de restauration du lit de l'Arly, sous le Meu à Megève	Diffusion de l'étude, solde des subventions	-
Etude de définition de l'Atlas des zones inondables et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant	Diffusion de l'étude, solde des subventions	-
Aménagement hydraulique et morphologique de la partie amont du Canal Lallier : étude de faisabilité	Diffusion de l'étude, solde des subventions	-

Arrivée de Emmanuel Chapuis à 18h00.

> Plan Eau Arly : état des ressources

Un point d'étape est présenté en rappelant les arrêtés préfectoraux de restriction des usages en cours sur les différents secteurs du bassin versant. Le secteur Val d'Arly est Beaufortain reste en état d'alerte, le bassin de la Chaise de la Haute-Savoie (secteur Fier) est en alerte renforcée.

Pour mémo retrouvez les restrictions actualisées sur votre commune sur le site suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>

Dans le cadre de la remontée d'informations concernant le territoire, le SMBVA assure le suivi d'un réseau de surveillance des eaux superficielles. Ce suivi est fait tous les 15 jours en période de tension.

Les données collectées sont mises en ligne sur la plateforme <https://jeparticipe-enquetedeau.eaufrance.fr/>

Les relevés réalisés le 02/09 (13/08 précédant) figurent sur les cartes présentées en séance (cf support de séance en annexe). L'assec de la Chaise reste aussi développé (3km).

L'équipe travaille sur le projet d'un bulletin local ressources en eau qui serait construit en coopération avec les différents groupes d'usages pour dresser un état des lieux et des difficultés / solutions rencontrées.

Formations à destination des élus

Suite à la demande formulée en début de mandat, 3 sessions de formations ont été organisées. Elles ont été animées par les techniciens et ont permis de présenter les thématiques, enjeux du territoires et programmes d'actions :

- Mission du syndicat / contenu de la compétence GEMAPI / droits et devoirs des propriétaires riveraine / plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau,
- Risques d'inondation sur le bassin versant : plan d'action et de prévention des inondations et gestion intégrée des risques naturels,
- Zones humides et ressources en eau.

Le bilan est plutôt positif avec 23 élus qui ont participé avec de nombreuses questions et des visites terrains pour 3 zones du bassin versant : Flumet, Queige et Saint Ferréol.

Programme PREP'ARLY et journée nationale d'actions face aux risques :

Dans le cadre du programme PREP'ARLY et de la journée nationale d'actions face aux risques, le SMBVA organise 2 manifestations :

Réunion à destination des élus des 25 communes et EPCI du bassin versant Inondations : quels rôles des maires en gestion de crise ?

Intervenants : Service Prévention des Crues de la DREAL, Service interministériel de protection civile de la Préfecture de la Savoie et témoignage d'une collectivité locale : commune d'Albertville
jeudi 8 octobre, à la salle des fêtes d'Ugine de 17 à 19h

Pièce de théâtre immersive: SAIN ET SAUF - représentation grand public – entrée libre vendredi 13 novembre : salle lycée Jean Moulin Albertville – 20h-21h30

Cette pièce sera également proposée aux scolaires des collèges du bassin versant (Albertville, Faverges, Megève et Beaufort) le 13/11 (matin et après-midi). L'équipe est en train de traiter la question des transports.

Les élus du comité syndical sont invités à participer à ces 2 événements mais aussi à relayer ces informations au sein de leur EPCI et commune afin de permettre la participation des personnes intéressées (élus et agents concernés).

Des invitations seront transmises dans les prochains jours.

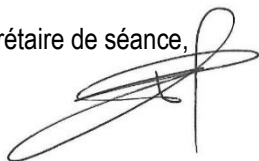
Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 17h15.

A Ugine, le 15/09/2026

Pascal CHEVALLEREAU

Laurent PATUEL

Secrétaire de séance,



Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,